Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 40 (2003)
Heft: 1545

Artikel: Licenciements : les emplois du dernier kilomètre
Autor: Tille, Albert
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1021208

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le monopole de *Swisscom* sur le dernier kilomètre est un obstacle à la libéralisation véritable du secteur. Et contredit le droit européen en vigueur.

Faut-il affaiblir la position dominante de *Swisscom*?

La révision de la Loi fédérale sur les télécommunications (LTC) est en cours. Cette loi, entrée en vigueur le 1er janvier 1998, a mis fin au monopole de *Swisscom*. La Suisse a ainsi pu libéraliser son marché des télécommunications en même temps que l'Union européenne.

Mais le droit européen a évolué. Depuis deux ans déjà, Bruxelles a ouvert le dernier kilomètre - *last mile* - à la concurrence (voir encadré). Et certaines lacunes constatées conduisent le gouvernement à proposer notamment le renforcement des pouvoirs de l'autorité de régulation et des obligations des fournisseurs dominants.

Le Conseil fédéral désire agir plus rapidement pour libéraliser le dernier kilomètre. En effet, sur plainte de certains concurrents de *Swisscom*, le Tribunal fédéral a estimé que le droit en vigueur ne permettait pas de contraindre l'opérateur dominant à offrir à ses concurrents l'usage de ses lignes locales au prix coûtant. *Swisscom* contrôle la boucle locale et maintient les opérateurs alternatifs dans une dépendance technique et tarifaire. Bref, par sa position dominante, il rend la vie difficile à ses concurrents.

Palette des prestations

Du dégroupage, on attend qu'il stimule l'innovation technologique et élargisse la palette des prestations offertes. Les abonnés n'auraient plus affaire qu'à un seul opérateur pour le raccordement et les appels. La Fédération Romande des Consommateurs (FRC) estime que la libéralisation n'aura que peu d'impact sur le prix de la téléphonie fixe, contrairement à la transmission de données à haute vitesse (ADSL) où les marges sont élevées. La libéralisation devrait profiter en priorité aux grandes entreprises et aux zones urbaines, alors que la périphérie risque d'être négligée. A moins que le Conseil fédéral fasse bon usage de sa compétence pour compléter la liste des prestations de service universel.

Création d'une nouvelle société

La FRC propose une solution originale. Pourquoi ne pas retirer à *Swisscom* la gestion de la boucle locale et la confier à une société publique à créer. Cette société, contrairement à *Swisscom*, ne serait pas un fournisseur de prestations et donc éviterait tout conflit d'intérêt. Elle pourrait offrir les trois formes de dégroupage aux opérateurs qui se trouveraient ainsi sur pied d'égalité, la concurrence jouant exclusivement sur les services. Cette société devrait recevoir un mandat politique clair pour maintenir la qualité du réseau local en l'adaptant à l'évolution des innovations technologiques. *jd*

www.frc.ch (*prise de position*)

www.bakom.ch/fr/telekommunikation (*principes et consultations*)

Une libéralisation inachevée, DP n°1507.

Le dernier kilomètre

Il s'agit du circuit reliant l'usager au central local de l'opérateur, en l'occurrence *Swisscom*. On parle aussi de boucle locale ou de dernier kilomètre. Pour atteindre leurs clients, tous les opérateurs sont donc contraints de passer par cette boucle. Les réseaux câblés, les réseaux locaux sans fil et le réseau électrique, dont on espérait beaucoup, ne se sont pas révélés pour le moment comme des alternatives réelles au réseau téléphonique.

La libéralisation de la boucle locale peut prendre trois formes:

- Le dégroupage total -*full access*-. Le propriétaire de la boucle locale loue cette dernière à un opérateur tiers pour son usage exclusif.
- Le partage de l'accès -*shared line access*-. Le propriétaire de la boucle locale fournit le service de téléphone et, sur cette même boucle, un tiers peut offrir des services de transmission de données à haut débit en utilisant ses propres moyens de transmission.
- La fourniture de services d'accès à haut débit. Le propriétaire de la boucle locale installe lui-même une liaison à haut débit jusque chez l'usager final et met cette liaison à disposition d'un tiers contre rémunération. ■

Licenciements

Les emplois du dernier

Mi-janvier, *Swisscom* confirme qu'elle va bien poursuivre son mouvement de suppression d'emplois annoncé il y trois ans. Mi-février, le Conseil fédéral dira s'il entend libéraliser le dernier kilomètre des télécommunications et enlever à *Swisscom* le monopole du raccordement domestique.

La tentation est grande de faire un lien entre ces deux événements. *Swisscom* s'oppose fermement à l'ultime libéralisation suggérée par le Conseil fédéral. La mesure lui paraît néfaste au développement des infrastructures. Et pourquoi l'entreprise est-elle contrainte de supprimer des emplois? «Parce que, affirme *Swisscom*, les interventions du régulateur - à savoir la Confédération - destinées à favoriser la concurrence... entraînent la perte voulue de parts de marché». Perte de marché entraîne donc perte d'emplois. CQFD.

Après les manifestations de l'automne passé qui, ont fait reculer la direction de *La Poste*, on pouvait s'attendre à une forte réaction syndicale.

Deux positions se font face. Le maintient de la situation actuelle assurant les prestations du réseaux ou le dégroupage en faveur d'une société publique.

Tentative de hold-up sur le monopole naturel

Actuellement, la libéralisation de la téléphonie n'est que partielle: on peut choisir un autre opérateur que *Swisscom* pour la liaison entre les centraux téléphoniques. Mais aux deux extrémités, la conversation passe physiquement par l'infrastructure de *Swisscom* et l'opérateur concurrent doit indemniser *Swisscom* pour cette prestation.

Le dégroupage complet que le Conseil fédéral veut imposer par ordonnance - *full access* dans le jargon - nous rapprocherait pour la téléphonie fixe de la situation prévalant dans la téléphonie mobile. Le nouvel opérateur pourrait «couper» le fil de cuivre qui relie l'utilisateur au central téléphonique de *Swisscom,* de manière à ce que ce fil puisse être branché directement sur son propre central. Au terme d'un savant calcul, le nouvel opérateur devrait toutefois payer à *Swisscom* une indemnisation pour cette dérivation d'un fil dont l'installation a été financée par les anciens PTT au cours des décennies précédentes.

Les opérateurs concurrents en mains privées veulent absolument obtenir cet accès direct aux clients sans l'intermédiaire de *Swisscom.* Officiellement, il s'agit de diversifier la gamme de prestations et de stimuler la concurrence pour baisser les prix. On se rapprocherait ainsi d'un nirvana de la télécommunication que *Swisscom,* méchante monopoliste d'Etat, empêcherait.

Téléphonie mobile

Les raisons de cette insistance pourraient cependant être nettement moins avouables, comme le montre l'observation attentive du marché de la téléphonie mobile. Sous une apparence très concurrentielle - trois opérateurs rivalisant d'offres alléchantes - ce marché comporte en réalité un volet complètement monopolistique, celui des conversations entrantes. L'usager appelant un téléphone portable est obligé de payer une redevance à l'opérateur du destinataire pour conduire la conversation de l'antenne terrestre au téléphone. A titre d'exemple, *Orange* dispose d'un monopole pour toutes les conversations vers des portables *Orange* et impose pour cette prestation les tarifs de son choix. Les trois opérateurs de téléphonie mobile ne se privent pas d'exploiter au mieux cette rente de monopole, ce qui explique qu'il reste très cher d'appeler un téléphone mobile. Comme les conversations entrantes ne coûtent rien à l'abonné, celui-ci ne tient pas compte de ce paramètre dans son choix d'un opérateur. Un opérateur téléphonique ne risque donc pas de perdre des abonnés en raison des tarifs entrants prohibitifs. Ainsi sécurisée, cette rente de monopole finance les opérations de dumping, globalement aberrantes, telles que l'offre gratuite des appareils de téléphone mobile. Il est vrai que le calcul est limpide: chaque appareil offert recevra des appels, ce qui étend la rente de monopole…

Téléphonie fixe

Dans la téléphonie fixe, *Swisscom* est la seule à pouvoir bénéficier de la rente de monopole pour les conversations entrantes. Le dégroupage complet permettra aux concurrents privés de faire main basse sur une part de ce monopole, à une échelle nettement plus vaste que dans la téléphonie mobile. Ce qui explique leur insistance, soi-disant dans l'intérêt général.

En cas de dégroupage complet, les autres opérateurs, privés, vont casser les prix des abonnements fixes pour obtenir le plus de clients possible. Cela forcera *Swisscom* à abandonner son judicieux système de tarification: un abonnement (25 francs par mois) couvre les coûts fixes d'entretien du réseau physique et l'utilisation de la ligne ne coûte quasi rien (le tarif d'interconnexion), ce qui reflète des coûts marginaux quasi nuls. Ceci explique que les conversations de poste fixe à poste fixe soient devenues très bon marché.

Parallèlement, les concurrents se referont une santé sur les conversations entrantes. Globalement, il risque d'en coûter davantage aux consommateurs, ce qui n'est pas étranger à la motivation des opérateurs. En temps voulu, les opérateurs justifieront cette hausse de tarif par les difficultés financières du secteur, appuyés en cela par des offices étatiques et une presse à leur solde.

Force est de constater qu'en l'état actuel de la technologie, la distribution au consommateur final reste un monopole naturel caractérisé par des coûts d'investissements très élevés et des coûts marginaux très bas. Cela plaide pour le laisser aux mains de l'entreprise publique, ce qui a l'avantage de faire revenir la rente de monopole aux caisses publiques. Ceci d'autant plus que *Swisscom* n'en abuse pas.

Dernier élément, le fait de disposer d'un opérateur unique pour le *last mile* assure la sécurité et la cohérence technique du réseau. Cette prestation, apparemment immatérielle, est très précieuse. A noter qu'il n'est pas certain que sur ce point, la proposition de la FRC (voir page 4) soit aussi performante que l'entreprise unique *Swisscom.* *rn*

kilomètre

Elle a eu lieu. Le Syndicat de la communication est ainsi devenu «l'allié objectif » de *Swisscom* dans sa volonté d'influencer la décision du Conseil fédéral. Le parti socialiste apporte aussi sa contribution. Il se montre compréhensif à l'égard de *Swisscom* qui est bien gérée et lui demande poliment de renoncer pour l'heure aux suppressions de postes. Il est plus ferme, en revanche à l'égard du Conseil fédéral qui ne doit pas rendre la tâche plus difficile à *Swisscom* et renoncer à libéraliser le dernier kilomètre.

La libéralisation des télécommunications est de toute évidence dévoreuse d'emplois pour *Swisscom.* Le bilan global est plus délicat à établir. Les opérateurs privés affirment que pour l'ensemble de la branche le nombre de postes à plein temps a augmenté depuis la déréglementation. Il est passé de 22800 à 24800 entre 1998 et 2001.

Les chiffres de 2002, année du coup de frein, ne sont pas encore connus. *at*